



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 9 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Bernadette BEUVRIER	Muriel MATIFAS
Jean-Guy BRUYER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	M. Alexandre POLLION
Rémy COUSYN	Nicolas SOISSON
Elisabeth DARDARD	Olivier STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Angélique GIL	Jean-Philippe VICHARD
Céline GRENIER	
Tommy LEFEBVRE	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

Mme Rolande OUDAILLE ayant donné procuration à Céline GRENIER

Mme Aliette BALSALOBRE ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

Mme Corinne LUCO ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

M. Serge MEYZEAUD absent non excusé.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Céline GRENIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Restauration scolaire ; Budget ILEP ; avenant

2023-23

Par délibération n° 2021/42 du 08 novembre 2021, l'assemblée communale a autorisé Monsieur le Maire à signer une concession de service public pour une durée de 5 ans à effet du 1^{er} janvier 2022 avec l'association ILEP.

Cette convention confie au prestataire la gestion du centre de loisirs sans hébergement, des minis-séjours, des accueils post et périscolaire ainsi que la restauration collective.

Considérant l'augmentation du prix des repas à compter du 1 février du prestataire NEWREST engendrant une hausse du budget prévisionnel 2023 de 4 491.81 €.

VU la délibération n° 2023/22 autorisant la modification des tarifications cantine.

Compte tenu de toutes ces modifications, cela conduit donc à réestimer le budget prévisionnel de 2023 à 524 455.24 € dont 265 152.63 € de participation de la commune de Breuil-le-Vert.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

ACCEPTE la signature de l'avenant n°3 ;

VALIDE le budget prévisionnel de l'ILEP 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La secrétaire de séance,
Céline Grenier

16/06/2023



Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

16/06/2023

